

# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h30 le 28 janvier 2015 sur convocation de Monsieur le Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2015.
- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

#### **COMMISSIONS**

- ✓ Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 21 octobre 2015
- ✓ Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 25 novembre 2015
- ✓ Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2015
- ✓ Compte-rendu de la commission Tourisme du 17 décembre 2015
- ✓ Compte-rendu de la commission Musées/Patrimoine du 10 décembre 2015

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- ✓ Création d'un comité de Jumelage Nouvelles représentations des délégués au sein des différentes commissions
- ✓ Modification des périmètres scolaires

#### **FINANCES**

- ✓ Encaissement d'un chèque de la SMACL Assurances pour un montant de 145,00€
- ✓ Encaissement d'un chèque de la SMACL Assurances pour un montant de 1029.60€
- ✓ Admission en non valeur
- ✓ Garantie partielle d'emprunt réalisée par l'association Aéroclub du Gaillacois
- ✓ Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil
- ✓ Demande de subventions pour les réserves des musées de Gaillac
- ✓ Demande de subvention pour l'aménagement d'une gare routière sur l'esplanade de la Clavelle
- ✓ Demande de subvention pour la rénovation de l'hôtel de ville et l'aménagement d'un parvis
- ✓ Demande de subvention DETR 2016
  - Rénovation du Gymnase CAMUS
  - Rénovation de bâtiments publics – Etanchéité et aménagement de locaux administratifs
  - Travaux dans les écoles - rénovation de bâtiments scolaires et maîtrise de l'énergie
  - Salle de spectacles - équipements scéniques et amélioration des capacités d'accueil
  - Commission de sécurité – Prescriptions portant sur l'Abbaye - Scène de la salle des spectacles
- ✓ Renouvellement de la ligne de trésorerie
- ✓ Versement d'un acompte sur les subventions 2016
- ✓ Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2016

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- ✓ Tableau des effectifs
- ✓ Délibération modifiant le contrat d'assurance des risques statutaires contrat groupe
- ✓ Mise en œuvre de la protection fonctionnelle

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pierre COURJAULT-RADE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Christelle BIROT, Martine VIOLETTE

**Absents** : Marie-Christine BOUTONNET, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, Françoise BONNET

**Patrice GAUSSERAND** ouvre la séance du Conseil Municipal du jeudi 28 janvier 2016.

**Alain SORIANO** est nommé secrétaire de séance.

**Patrice GAUSSERAND** demande à l'assemblée de voter l'approbation du procès verbal du Conseil Municipal du mardi 8 décembre 2015.

**Marie Françoise BONELLO** : « notre groupe a voté pour le projet du schéma départemental de coopération intercommunale. Nous souhaitons que ce soit bien libellé. »

Le procès verbal du conseil municipal du 8 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

## **A/ INFORMATIONS GENERALES**

Informations Générales de Monsieur Le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune :

Monsieur le Maire tient à présenter le résultat global de la CDCI afin d'informer l'ensemble des conseillers municipaux, puisque au 31 décembre les communes devaient se positionner sur l'avenir du territoire.

Le document présenté vient de la préfecture. Il a été remis aux membres de la CDCI afin d'avoir une vision globale sur les décisions rendues par les collectivités.

Les résultats des collectivités sont les suivants :

Vère Grésigne – Pays Salvagnacois a voté contre le schéma proposé par Mr Le Préfet : à l'unanimité, 28 communes saisies, 28 délibérations défavorables.

Concernant Tarn & Dadou : 30 collectivités saisies, 26 délibérations reçues, 15 avis favorables et 10 avis défavorables.

Il faut préciser qu'au sein de la communauté des communes, il y a eu une égalité parfaite de 30 défavorables pour 30 favorables.

En ce qui concerne la CORA, 8 communes saisies, 8 délibérations reçues, 4 avis favorables et 4 avis défavorables.

Au total : 42 collectivités ont donné un avis défavorable sur le Grand Territoire contre 19 avis favorables.

Il n'est pas dit que ce territoire soit pour autant modifié. Il est important de montrer que ce n'était pas la seule vision de la commune de Gaillac mais une vision très majoritaire de l'ensemble des communes. Il n'y a plus de débat sur cette position ferme et largement majoritaire. Cela conforte notre position de pouvoir mettre en place une autre solution que celle proposée par Mr Le Préfet.

Pour le résultat global sur le département :

- un refus très majoritaire des Monts d'Alban (13 défavorables, 3 favorables),
- un refus pour le rattachement de Villeneuve sur Vère, Milavet, Laparrouquial au Cordais (28 défavorables, 14 favorables),
- refus pour la fusion qui concernait le Val 81 et la 3CS (19 défavorables, 0 favorable),
- refus pour la fusion Val et Plateaux Monts de Lacaune avec Sidobre Val d'Agout (10 défavorables, 1 favorable),
- refus pour le rattachement le Rialet et le Vintrou (14 défavorables, 7 favorables),
- refus pour la fusion des Monts de Lacaune et Montagnes du Haut Languedoc (la majorité des communes exprimées favorablement à ce raccordement logique)

Ce qu'il va se passer aujourd'hui :

Des rencontres à venir avec l'ensemble des élus sur les intercommunalités afin de travailler sur les différentes possibilités de création de deux territoires, CORA/Tarn & Dadou, qui mettraient le vote des communes en phase avec leurs souhaits.

Mais il y a aussi des négociations et un travail pour réfléchir sur l'éventualité de faire le Grand Territoire avec un projet qui soit acceptable par tous. Ce n'est pas gagné. Nous sommes là pour écouter tout le monde et pour travailler même si nous avons exprimé fermement notre avis sur le schéma de M. le Préfet.

Le 21 mars, des propositions seront soumises à la CDCI. Les membres devront se positionner par amendement. Par décision du Préfet, les amendements qui passeront à la majorité des deux tiers seront validés par celui-ci. »

**Patrice GAUSSERAND** présente également le projet de la gare routière vu en commission travaux.

Ce projet en phase de lancement. Il s'agit d'un élément structurant pour la ville qui en avait bien besoin. Le but étant de sécuriser et d'amener un outil digne pour une ville de 15 000 habitants.

**Eric PILUDU**, rapporteur sur ce projet : « je vous dirais qu'en préambule de cette présentation, il est à noter que l'aménagement de ce projet s'inscrit dans un projet global de pôle multimodal qui va être réalisé entre la gare SNCF et la place d'Hautpoul.

Les aspects techniques ont bien été abordés en commission travaux la semaine dernière.

Ce projet est porté par la communauté des communes, la Région, le Département, la ville de Gaillac.

Le projet prend en charge la partie centrale, signalée par les platanes. Les cyclistes et les piétons arrivant de la gare SNCF seront amenés vers la place Hautpoul en passant par le rue du Père Gibrat.

Quatre quais "d'accostage" des bus sont prévus pour la SPL, ainsi qu'un autre quai dédié aux bus de ville.

Le parvis devant la Clavelle va être élargi et la rue va être légèrement dégagée pour faire accéder les bus dans cette zone là.

Les bus n'auront pas de marche arrière à faire puisque cette zone d'accès va être utilisée à la fois par les bus et par les véhicules souhaitant accéder au parking depuis la gare SNCF.

Des espaces "dépose-minute" seront aménagés le long du parking

Le parking quant à lui ne perd pas de place, il en gagne même une dizaine.

Le phasage des travaux tient compte de l'utilisation des bus actuels, de l'utilisation de l'école de la Clavelle. »

**Jean BATAILLOU** : « je veux juste reformuler ce que nous avons dit en commission pour que tout le monde en ait connaissance :

Le projet présenté est intéressant d'un point de vue de la liaison piétonne sur la traversée de la gare vers le centre ville, l'élargissement du parvis devant la cantine et l'école.

Je m'étais juste interrogé sur le report des flux qu'il pourrait y avoir, non pas sur le fonctionnement des bus, mais sur les habitudes des parents d'élèves en termes de dépose-repose. Sachant par ailleurs que vous avez aussi fait le choix de re-dissocier la sortie des écoles, avec une sortie côté Clavelle et une sortie côté Vendôme. »

**Patrice GAUSSERAND** : « ce n'est pas dissocier mais réorganiser pendant la période des travaux pour sécuriser le site. Nous verrons ensuite. »

**Jean BATAILLOU** : « ce sont des interrogations que nous avons vu en commission et sur lesquelles il faudra être vigilant. »

**Patrice GAUSSERAND** précise que ce projet est une partie de la réhabilitation de tout ce quartier puisque la gare routière fait partie d'une première portion. Dans la foulée, il y a la GPCAT, le fameux dossier rénovation-réhabilitation de la gare SNCF et de la liaison piétonne douce entre la gare routière et le centre-ville qui se mettra en place.

Des informations importantes à ce sujet :

En terme de parking, nous avons 10 places de plus vont être réalisées sur le parking de la Clavelle.

« Nous présenterons le projet GPCAT. La maîtrise d'ouvrage qui vient d'être choisie par la communauté de communes sera la SEM 81, puisqu'elle qui englobe l'ensemble des subventions. Un maître d'ouvrage sera nommé et on travaillera ensuite les plans et l'aménagement.

Au delà des 10 places de parking gagnées sur le parking de la Clavelle, le projet de la GPCAT fera gagner 90 places de plus à la gare SNCF. Notre souhait est de pouvoir augmenter les places de stationnement avant de passer à d'autres options.

Le montant des travaux de la gare routière est estimé à 570.284€ HT. Le département a répondu favorablement à la subvention demandée. Elle a été obtenue au mois de décembre en conseil départemental, pour un montant de 194.934€. L'Etat participera à hauteur de 30.000€. Nous obtiendrons des aides de notre partenaire la SPL qui participera aux toilettes, aux arrêts de bus, au mobilier urbain. »

**Eric PILUDU** : « la SPL nous donne les 4 arrêts de bus dédiés à la SPL. Ils ont aussi acceptés la prise en charge, pour conserver une homogénéité dans la décoration, du cinquième arrêt pour le bus de ville qui sera aussi mis à disposition par la SPL. »

**Patrice GAUSSERAND** : « les subventions ont été données, les travaux vont démarrer. En terme de rétro planning, le projet devrait se terminer fin juin, juste avant le commencement de la rénovation de la gare SNCF. On essaiera de ne pas prendre de retard pour que la gare routière ait un équipement disponible pour la prochaine rentrée scolaire.

Le projet de la gare SNCF prendra un peu plus de temps puisqu'il est plus conséquent.

Concernant la Navette :

De nouveaux horaires ont été mis en place à la rentrée de janvier qui avaient pour objectif de supprimer la superposition de la Transversale avec des lignes existantes, et de développer des services sur certains secteurs notamment Fabry et la route de Montauban. Cette démarche va dans le sens de l'équité du service public, sur toute la Ville, afin que tout le monde puisse bénéficier du transport urbain.

Nous avons diminué certaines fréquences très peu utilisées. Nous avons eu des retours d'usagers à la fois sur des horaires qui ne convenaient pas, sur des secteurs qui manquaient. Nous travaillons en lien avec la SPL pour y amener des corrections et les mettre en œuvre. »

**Martine SOUQUET** : « nous avons pris l'engagement de donner 20 % de nos indemnités à des associations caritatives. Depuis que nous sommes élus, nous avons tous donné ces 20% et ceci sans aucun problème. Je voulais préciser que c'est un engagement personnel, chacun peut donner ce qu'il veut, quand il veut et à qui il veut. Nous avons beaucoup de témoignages de reconnaissance des associations et pour nous c'est le plus important. »

**B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS****I) COMMISSIONS****1° Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 21 octobre 2015****1 ANNEXE****Monsieur PERO** fait lecture du compte-rendu.**2° Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 25 novembre 2015****1 ANNEXE****Monsieur PERO** fait lecture du compte-rendu.**3° Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 15 décembre 2015****1 ANNEXE****Monsieur PERO** fait lecture du compte-rendu.**Marie Françoise BONELLO** : « Pourquoi Madame FAVOT ne siège-t-elle pas à la table du Conseil ? Je vous pose la question car elle est dans le public. »**Patrice GAUSSERAND** : « vous le saurez plus loin. »**4° Compte-rendu de la commission Tourisme du 17 décembre 2015****1 ANNEXE****Chantal TICHIT** fait lecture du compte-rendu.**Pierre COURJAULT-RADE** : « Le projet Nature en Ville est un petit projet important dans nos cœurs. Après une phase de réflexion sur cette problématique, il a été décidé, et les crédits ont été votés en faveur de l'atelier du Master d'Albi, de chercher les éléments fédérateurs au niveau des acteurs principaux de cette problématique.

Après cet aspect recherche, nous allons passer à la phase opérationnelle. Le sujet le plus fédérateur pour les acteurs principaux autour de ce projet est de construire un cheminement Nature à travers notre cité.

En regardant ce qui existe déjà, on s'aperçoit qu'il est nécessaire de relier par ce cheminement Nature le « chemin du coq » qui part du centre historique c'est à dire de notre abbaye St Michel et qui serpente le long de la vallée du Tarn en remontant dans le quartier des jardins de l'Hortalys. Puis, lier aussi ce cheminement Nature au chemin des coteaux qui est à vocation départementale et qui relie la Ville à la partie vignoble. C'est donc faire un complément entre le centre historique lié au vignoble qu'est l'abbaye, car chacun sait qu'elle a été le point de départ et le poumon de la création du vignoble de Gaillac, sur les coteaux actuellement.

Il a été décidé de mettre en synergie les différents acteurs intéressés par cette problématique. Nous les avons déjà réunis à plusieurs reprises pour construire ce cheminement. Puisque nous sommes dans l'ère du numérique, nous souhaitons aussi développer ce projet sous cet aspect. On se rend compte qu'un certain nombre de villes se lancent dans cette voie, avec plus ou moins de frais, mais on peut avoir des aspects financiers à géométrie très variable, entre par exemple ce qu'il se passe à Arles, au niveau des cheminements numériques historiques, ou le cheminement Nature dans la Manche, le long de la mer du Nord, qui décrit le chemin des voleurs ou des brigadiers en pleine nature.

Nature en ville est une volonté de fédérer différentes associations pour offrir aux Gaillacois, aux visiteurs de passage et aux touristes, un cheminement mettant en avant notre patrimoine qu'il soit

bâtit ou paysagé. Un patrimoine qui a énormément d'atouts et qu'il faut magnifier avec des méthodes modernes. Nous veillerons à le faire. »

## 5° Compte-rendu de la commission Musées/Patrimoine du 10 décembre 2015

### 4 ANNEXES

**Alain SORIANO** rappelle que cette commission est ouverte à tous les conseils municipaux et lit le compte-rendu de la commission.

Ville d'art et d'histoire :

**Alain SORIANO** : « il y a 26 souscriptions dans le département, je constate que Lavaur a obtenu 214.244€ de dons en trois ans. Nous en sommes à une année, mais j'espère que nous y arriverons. Je tiens à remercier tous les élus qui ont donné pour l'abbatiale. Lavaur nous dépasse mais nous sommes presque à égalité avec l'abbaye école de Sorrèze (37.218€) il doit nous manquer 500/600 €. A partir de là, je souhaite que le mois de mars soit un mois de sensibilisation de mécénat auprès des entreprises. Le Patrimoine est un élément moteur, si nous voulons que le moteur fonctionne, il faut y mettre de l'essence. Ça serait bien que les entreprises mettent un peu d'essence dans ce moteur Patrimoine pour avancer. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous devrions faire un événement pour sensibiliser le milieu des entreprises, certainement début mars, le temps de pouvoir l'organiser. C'est une action que l'on souhaite porter de l'avant. »

## II) ADMINISTRATION GENERALE

### 1° Création d'un comité de Jumelage

Monsieur le Maire propose de nommer au sein du comité de Jumelage :

Chantal TICHIT
Christel BIROT
Martine SOUQUET
Alain HORTUS

Il est proposé que les personnes « qualifiées » soient désignées lors de la première réunion du comité, conjointement par l'association de jumelage de la ville.

### 1 ANNEXE

**Marie-Françoise BONELLO** : « j'ai une remarque, le jumelage avec la ville de Caspe (Espagne) existe depuis 1997, il a été rejoint par Santa Maria Vico (Italie) en 2007. L'association Caspe et Santa Maria Vico était mandaté pour l'organisation des différents échanges et activités réalisés dans le cadre de ce jumelage, ceci dans un climat serein et efficace avec une forte implication des membres actifs de l'association. Ce nouveau comité de pilotage tel que vous le proposez met en place une nouvelle organisation avec un mode de gouvernance différent. Nous ne nous opposons pas à la création de ce comité, dans le sens où le jumelage des villes est une mission municipale, mais nous sommes inquiets de cette forte municipalisation qui pourrait être plus démobilisatrice que rassembleuse pour l'association dont je viens de saluer le travail effectué depuis plus de 20 ans. De très bonnes relations créées entre les différentes associations ont permis de très bonnes relations entre les deux villes et je tenais à saluer le travail de cette association. »

**Chantal TICHIT** : « il ne s'agit pas de s'immiscer dans l'association elle même, la ville n'est actuellement pas membre de l'association et ne l'a jamais été. L'association fonctionne très bien et continuera ses activités de jumelage, les choses ont été très claires. Il n'y a aucune volonté en ce sens. C'est plutôt d'essayer de développer des actions complémentaires notamment en termes de citoyenneté européenne. Le comité de pilotage rend plus facile l'accompagnement des écoles.

L'association est ancienne, et le législateur a demandé à ce que soient créés des comités de pilotage pour toute activité de jumelage. Nous retrouvons cet écueil dans toutes les demandes de dossiers et de suivi. C'est vraiment un outil d'ouverture et de partage. L'association reste clairement maître de ses activités, et c'est le sens du protocole. C'est la ville qui est jumelée c'est aussi elle qui le reste. »

**Patrice GAUSSERAND** : « vous êtes aussi représentés dans ce comité, il n'y a pas de soucis. c'est bien la ville, la municipalité qui est jumelée. »

**VOTE : unanimité**

## 2° Nouvelles représentations des délégués au sein des différentes commissions.

En raison des démissions de Madame Sophie CHUILLET et de Monsieur Pascal VEAUTE de leurs fonctions de conseillers municipaux et compte tenu de leur remplacement respectif selon tableau ci-dessous, il y a lieu de modifier les compositions des délégués représentants de la commune au sein des différentes commissions et conseils d'administration.

Démissionnaires	Remplaçants	Commissions - CA
Sophie CHUILLET	Christel BIROT	Culture et Patrimoine – Petite enfance – Développement économique – Francas - DSP
Pascal VEAUTE	Eric PILUDU	CAO – DSP – CCAS

**VOTE : unanimité**

## 3° Modification des périmètres scolaires

Par application de l'article L212-7 du Code de l'Education, la Ville est compétente, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016-2017, au vu de l'augmentation importante des effectifs attendus sur l'école de La Voulte, il apparaît nécessaire d'opérer une modification des périmètres scolaires pour les écoles de La Voulte et de Louise Michel afin d'effectuer un rééquilibrage des effectifs en fonction de la capacité d'accueil de ces deux établissements.

La modification de ce périmètre se fera à partir des adresses annexées, transférées sur Louise Michel.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2016-2017 et concernera les enfants se trouvant dans les situations suivantes :

- Enfants domiciliés sur ces adresses et dont les parents effectueraient une 1ère demande d'inscription (entrée en maternelle ou en CP), à l'exception de ceux ayant un frère ou une sœur scolarisé dans un autre Groupe Scolaire (principe de non-séparation des fratries)
- Enfants domiciliés à ces adresses devant intégrer le cours préparatoire à la rentrée 2016-2017, à l'exception de ceux ayant un frère ou une sœur scolarisé en élémentaire dans un autre Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les périmètres scolaires pour les écoles de La Voulte et de Louise Michel.

### 5 ANNEXES

**Marie-Françoise BONELLO** : « je trouve regrettable encore une fois que la commission concernée "Enfance-Jeunesse" n'ait pas été impliquée dans ce dossier ou même informée. Je conçois effectivement qu'il doit y avoir un pré-travail qui ne peut pas se faire à plusieurs, mais après un débroussaillage du dossier, je pense qu'il aurait été appréciable que la commission "Enfance-Jeunesse" en soit informée et qu'il lui soit présenté ce projet.

Une commission est prévue le 4 février, mais je n'ai rien vu sur ce point dans l'ordre du jour. Je me permets de vous dire M. le Maire que ceci ne corrobore pas du tout les propos que vous avez tenus lors des vœux, puisque vous avez bien dit que vous souhaitez travailler avec l'opposition. Dans ce cas précis, nous ne travaillons pas ensemble puisque ce projet nous est présenté en conseil municipal sans aucun travail préalable.

Les conseils d'écoles ont-ils été informés ? Ceci permettrait d'informer par la suite les familles concernées pour la rentrée 2016-2017. »

**Martine SOUQUET** : « cette modification des périmètres a été décidée lors d'une réunion avec l'inspectrice d'académie pour étudier la projection des effectifs pour la rentrée des classes 2016-2017 et c'est d'un commun accord avec l'inspectrice d'académie que l'on a décidé de modifier ces périmètres scolaires. Le travail effectué a été envoyé à l'inspectrice d'académie qui l'a validé. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « les conseils d'école vont-ils être mis devant le fait accompli ? »

**Martine SOUQUET** : « pas du tout, je peux vous dire que la Voulte et Louise Michel sont demandeurs. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « nous ne sommes pas contre la modification. Mais il existe des commissions et elles ne sont pas des chambres d'enregistrement. »

**Martine SOUQUET** : « ça a été vu avec l'inspectrice. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « les conseils d'écoles sont le moyen d'informer les familles même si le projet n'est pas arrêté. Avant que le projet soit arrêté, il y a des outils d'information. Avez-vous une vision plus globale sur les effectifs des écoles de la commune avec une prévision pour la prochaine rentrée ? »

**Martine SOUQUET** : « oui, nous avons des prévisions pour les nouveaux inscrits, pour les enfants nés en 2013, il y en a :

- 8 pour Ste Cécile d'Avès,
- 10 pour Tessonnières,
- une quarantaine pour Lentajou,
- 14 pour Louise Michel,
- 63 pour la Voulte,
- 37 pour Catalanis.

Nous avons déjà pris en compte les enfants nés en 2014 et nous sommes un peu dans les mêmes chiffres. Le centre-ville est un quartier où il y a beaucoup de naissances. Il était vraiment très urgent de faire cette modification de carte au vu des effectifs et des locaux de la Voulte. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « nous sommes bien conscients que les locaux de la Voulte ne sont pas extensibles. Ce n'était pas ma remarque. »

**Martine SOUQUET** : « dans les enfants de CP, pour Louise Michel, il en était prévu 24 avec l'ancienne carte, avec la carte modifiée il y en aura 31. »

**VOTE : unanimité**

### **III) FINANCES**

#### **1° Encaissement d'un chèque de 145,00€ de la SMACL Assurances**

Il est demandé à l'assemblée d'accepter l'encaissement d'un chèque d'un montant de 145,00€ de la compagnie SMACL Assurances,

**VOTE : unanimité**

#### **2° Encaissement d'un chèque de 1029,60€ de la SMACL Assurances**





L'association a fourni les comptes de l'année 2015 qui fait ressortir un résultat positif de 15.800 € et la situation financière au 31 décembre 2015 est de 36.775 €. L'association préfère étaler la charge dans le temps plutôt que de prélever dans ses réserves.

**Chantal CAUSSE** : « sous forme de remarque et d'observation, nous n'avons rien à dire sur les projets de l'aéroclub. L'apport de garantie d'emprunt demandé à une commune est peu courant pour des associations de droit privé. Cependant nous le comprenons assez aisément, il n'y a pas de soucis.

En règle générale, on regarde quel est l'intérêt communal de l'opération que l'on garantie, là, il s'agit de cuves... Nous nous interrogeons de savoir quel est l'intérêt communal aujourd'hui pour la commune ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « il y a vraiment un problème de sécurité. Les cuves aujourd'hui sont des simples cuves, la loi a changé et il faut une double paroi. Il y a un intérêt sécuritaire que l'on ne pouvait pas laisser trainer. La loi l'exige, cela peut aller jusqu'à la fermeture de l'aéroclub. Vous avez raison, le rôle d'une mairie n'est pas d'accompagner et d'être garant. Je rappelle aussi que c'est un très vieux dossier. Ils étaient venus rencontrer l'ancienne municipalité, ils avaient vraiment cette volonté de le faire mais ils n'avaient pas les moyens. Dès notre arrivée, nous avons ce dossier et nous ne pouvions pas les laisser attendre plus longtemps. Nous avons donc pris la décision de les accompagner sur ce dossier. »

**Christophe CAUSSE** : « c'est juste une mise aux normes. »

**Chantal CAUSSE** : « sur le plan de la légalité de l'intervention, s'agissant d'une association sportive, elle doit être encadré notamment par rapport aux montants des recettes de l'association, est-ce que cela a été vérifié ?

**Pierre TRANIER** : « bien sur, je vous ai dit que le résultat 2015 était un résultat relativement modeste autour de 16.000€ et le montant de l'annuité est de 10.000€, c'est la raison pour laquelle, au lieu d'auto financer une grande partie de l'investissement, ils ont préféré le conserver en réserve. Je pense que c'est une association, à travers les chiffres que j'ai vu, qui a l'air d'être relativement bien gérée. »

**Chantal CAUSSE** : « vous avez raison, on sait bien que les associations sont soumises à ce type l'aléa surtout pour une association historique qui forme des pilotes. Nous n'avons rien contre. Il est juste question de la solidité à terme, avec des fragilités sur une association de droit privé plus fragile. Je posais la question de légalité parce que l'on peut leur garantir des emprunts, lorsqu' ils sont au dessous d'un certain montant de recettes. Je ne sais pas si cela a été vérifié.

Dans l'article 1 vous parlez de garantir 35.000 € donc la moitié, et dans l'article 2 on parle de la totalité du montant. La décision porte sur quoi, le tout ou la moitié ? »

**Pierre TRANIER** : « nous garantissons la moitié jusqu'au remboursement complet. La collectivité n'est garante qu'à 50 % de la somme qui reste due. »

**Chantal CAUSSE** : « il vous faut rectifier l'article 2, car ce n'est pas conforme. Vous parlez sur la totalité du montant. »

**Francis RUFFEL** : « c'est normal. Mais ça n'empêche que la garantie accordée est sur 50%. »

**VOTE : unanimité**

### **5° Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983,

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à compter de l'exercice 2014 à Monsieur Christian ALBA.

**VOTE : unanimité**

### 6° Demande de subventions pour les réserves des Musées de Gaillac

Devant le constat de l'état précaire des collections (dont certaines nécessitent déjà des restaurations dues aux mauvaises conditions de conservation) des 3 musées de Gaillac abritées dans des réserves sans conformité, saturées et sans possibilité de développement, la ville a souhaité s'engager dans un projet de création de réserves à la suite de l'acquisition d'un chai situé dans le quartier Saint-Jean. Cette création permettra non seulement une conservation adaptée de l'ensemble des collections des 3 musées mais également une prise en compte des problèmes de conservation préventive ainsi que la mise en place d'un atelier technique. Par ailleurs, ce local répondra à un besoin imminent pour le stockage d'œuvres en cas de péril ou de chantier de restauration comme celui de l'abbaye Saint-Michel en cours ainsi qu'à des besoins éventuels de mutualisation avec d'autres établissements patrimoniaux ou muséographiques de la région.

Il s'agit d'un projet structurant qui s'inscrit dans la démarche territoriale portée par le Syndicat Mixte du PETR Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et qui est rattaché à l'axe 4 du Contrat Unique, Fiche mesure n°10. Ce projet est présenté pour son inscription dans le Contrat Unique au titre de l'année 2016.

Le montant de l'opération d'aménagement est estimé à 891.861,65 € HT au stade AVP par le cabinet TRIADE, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenu pour la réalisation de ce projet.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville de Gaillac sollicite le soutien financier de la DRAC, du conseil Régional et du conseil Départemental. Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
ETUDES PREALABLES			Conseil Régional	133 779,25 €	15
Levés topographique	3 886,00 €	4 663,20 €	Conseil Départemental	133 779,25 €	15
Etude géotechnique	14 622,00 €	17 546,40 €	ETAT	178 372,33 €	20
Diagnostic amiante	2 000,00 €	2 400,00 €			
ETUDES DE PROJET			TOTAL SUBVENTIONS	445 930,83 €	50
MAITRE D'ŒUVRE	61 747,00 €	74 096,40 €	AUTOFINANCEMENT	445 930,83 €	50
OPC	14 795,00 €	17 754,00 €			
SPS	7 200,00 €	8 640,00 €			
CONTRÔLE TECHNIQUE	8 600,00 €	10 320,00 €			
TRAVAUX					
AMENAGEMENT INTERIEUR (sous contrat de Maîtrise d'œuvre et	692 511,65 €	831 013,98 €			
AMENAGEMENT EXTERIEUR (sous maîtrise d'œuvre interne)	6 500,00 €	7 800,00 €			
RENOVATION HALLE (sous maîtrise d'œuvre interne)	40 000,00 €	48 000,00 €			
MOBILIER/RAYONNAGE (sous maîtrise d'œuvre interne)	40 000,00 €	48 000,00 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>891 861,65 €</b>	<b>1 070 233,98 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>891 861,65 €</b>	<b>100</b>

**VOTE : unanimité**

### 7° Demande de subvention pour l'aménagement d'une gare routière sur l'esplanade de la Clavelle

A travers la révision du plan de circulation et la mise en place d'une navette gratuite cadencée, la municipalité souhaite promouvoir les transports en communs et la multi-modalité. Dans cette optique, pour encourager le report modal, le choix du positionnement de la gare routière s'est fait sur un site à proximité de la gare ferroviaire.

Depuis le mois d'Avril 2015, la gare routière est en fonctionnement sur l'esplanade de la Clavelle en phase expérimentale.

La municipalité souhaite concrétiser cet aménagement provisoire par un aménagement définitif intégré dans l'espace urbain en cohérence avec les autres usages du site et le futur aménagement de

la gare ferroviaire : desserte du groupe scolaire, espace d'attente devant le groupe scolaire, parking, liaison piétonne vers le centre ville, espace intergénérationnel.

Le cabinet d'urbanistes Sol et Cité a été mandaté pour la réalisation de l'esquisse de l'aménagement. Le projet est estimé à 570.284€ HT.

Il s'agit de l'aménagement de 4 quais de dépose pour les lignes de transport départementales Tarn bus, d'un quai de dépose pour les lignes de transports urbaines la Navette, la création de toilettes publiques automatiques et l'aménagement d'un itinéraire piéton/cycle en site propre pour connecter la gare ferroviaire au centre ville.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville de Gaillac sollicite le soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Atout Tarn sur l'ensemble de l'opération et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la création de toilettes publiques accessibles.

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	5 000,00 €	6 000,00 €	Conseil départemental	194 934,00 €
Démolition skate parc	25 000,00 €	30 000,00 €	Etat (access toilet.publ)	30 000,00 €
Aménagement des quais, renforcement et création de chaussées de desserte	350 084,00 €	420 100,80 €		
Adaptation de l'éclairage public	30 000,00 €	36 000,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	224 934,00 €
Fourniture et pose de mobilier urbain	28 500,00 €	34 200,00 €	AUTOFINANCEMENT	345 350,00 €
Aménagement de toilettes publiques doubles automatiques	60 000,00 €	72 000,00 €		
Aménagement des espaces verts/plantation d'arbres	52 200,00 €	62 640,00 €		
Signalétique	5 000,00 €	6 000,00 €		
Installation d'un panneau lumineux report information arrivée/départ	14 500,00 €	17 400,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>570 284,00 €</b>	<b>684 340,80 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>570 284,00 €</b>

**VOTE : unanimité**

### **8° Demande de subvention pour la rénovation de l'hôtel de ville et l'aménagement d'un parvis**

La Ville de Gaillac envisage d'engager des travaux de rénovation et de mises aux normes de l'Hôtel de Ville.

La rénovation porte sur :

- la modernisation de l'accueil pour une meilleure adaptation au nouveau fonctionnement du service qui assure désormais la délivrance des titres d'identités
- le rafraichissement complet des peintures, sols et plafonds
- la mise aux normes sécurité incendie
- la mise aux normes accessibilité
- la mise en valeur et l'amélioration de l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, de la salle des mariages et des services annexes de la mairie situés sur la place d'Hautpoul par l'aménagement d'un parvis

Le montant de l'opération est estimé à 650.000€ HT.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville de Gaillac sollicite le soutien financier de l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la communauté de communes Tarn et Dadou au titre du fond de concours (FDC). Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant HT	%
ETUDES PREALABLES			ETAT (DETR)	325 000,00 €	50
Levés géomètre - PLANS	5 000,00 €	6 000,00 €	TED (FDC)	162 500,00 €	25
Etude géotechnique	14 000,00 €	16 800,00 €			
Diagnostic amiante	4 150,00 €	4 980,00 €			
ETUDES DE PROJET			TOTAL SUBVENTIONS	487 500,00 €	50
MAITRE D'ŒUVRE	76 050,00 €	91 260,00 €	AUTOFINANCEMENT	162 500,00 €	25
SPS	7 200,00 €	8 640,00 €			
CONTRÔLE TECHNIQUE	8 600,00 €	10 320,00 €			
TRAVAUX					
	535 000,00 €	642 000,00 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>780 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>100</b>

**Philippe PILLEUX** : « je suis surpris du montant ! En fait, nous avons l'impression de monter les marches, nous étions à 150K€ et maintenant nous sommes à 650K€. Cela paraît exponentiel. On peut faire beaucoup de choses avec 650K€. La mairie n'est pas en très mauvais état. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous n'avons pas uniquement le parvis, il y a aussi la rénovation et la mise en accessibilité de la municipalité. L'hôtel de Ville n'est pas aux normes. »

**Philippe PILLEUX** : « il ne faut pas non plus que l'on s'adosse aux normes pour faire des dépenses. Je vois bien qu'il y a des subventions. In fine, c'est quand même 650K€ qui fichent le camp. »

**Patrice GAUSSERAND** : « attention, c'est l'estimation faite en fonction des besoins. Un cahier des charges doit être respecté, un barème de prix est positionné. Il y aura aussi des appels d'offres pour lesquels les réponses amèneront peut-être de belles surprises. »

**Patrice PILLEUX** : « c'est bien ce qu'il me fait peur, si c'est une estimation, ça peut aller au million. »

**Patrice GAUSSERAND** : « aujourd'hui, nous sommes sur un barème autour de 500K€ pour la rénovation. Si ça pouvait coûter la moitié ce serait mieux pour tout le monde mais il y a quand même des obligations à respecter et nous serons très vigilants sur ce dossier. »

Ce dossier sera porté en commission travaux et il y aura le détail à la fois des modifications et des montants. Il y aura une totale transparence sur les choix faits. Nous verrons si nous pouvons l'avoir moins cher, c'est le but. Mais il y a beaucoup de choses à faire en toiture et en accessibilité. »

**Philippe PILLEUX** : « nous n'avons pas le détail, ce chèque de 650K€, c'est un chèque en blanc. »

**Patrice GAUSSERAND** : « pour demander la DETR, nous sommes obligés de demander un montant. »

**Philippe PILLEUX** : « oui mais justifié sur des devis, sur un appel d'offres. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous allons lancer l'appel d'offres seulement si nous avons les subventions. Si la DETR ne participe pas à hauteur de 300 K€ nous ne pouvons pas lancer le projet. »

**Philippe PILLEUX** : « alors l'Etat est très généreux : il donne de l'argent les yeux fermés, c'est ce que vous êtes en train de me dire. »

**Patrice GAUSSERAND** : « la DETR ne donne pas l'argent les yeux fermés, puisque l'on donne le détail des postes. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de donner un plan d'architecte. Le maître d'œuvre n'a pas été choisi. »

**Philippe PILLEUX** : « comment arrivez-vous à 650K€ ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « il y a eu une étude sur la faisabilité et sur les premiers postes. Il y a le chiffrage des premiers postes qu'il faut financer hors commission d'appel d'offres. »

**Alain HORTUS** : « je vais dans le même sens que M. Pilleux. Le montant nous paraît un petit peu élevé concernant la rénovation de l'Hôtel de Ville et ses annexes. Depuis votre arrivée, vous avez entrepris un certain nombre de travaux, en particulier dans les services, à la culture, aux services techniques, à la jeunesse, du fait de la réorganisation de ces services, faut-il les inclure dans ce financement ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « non, cela vous montre l'état des bâtiments communaux que vous nous avez laissé, et le coût que cela engendre pour une mise en sécurité. »

**Alain HORTUS** : « vous parlez de l'état, je vous rappelle que nous sommes dans la salle du conseil municipal qui ne semble pas en si mauvais état. Je pense que l'ensemble des bureaux qui ont été

aménagés au premier étage se trouvent en bon état, le poste de Police a été en grande partie réorganisé. Les locaux des services techniques ont été totalement remis à plat et neuf, sauf qu'actuellement ils ont été en grande partie vidés de leur personnel. Les services de la jeunesse au 3ème étage ont été entièrement rénovés il y a 3/4 ans. Ces services ont été déplacés. Ne dites pas que les locaux municipaux sont en si mauvais état. »

Vous avez axé votre demande de subvention sur l'accessibilité de l'Hôtel de Ville et de ses annexes. Nous comprenons cette priorité, nous ne sommes pas contre. Mais que vient faire un parvis dont on ne connaît pas l'emprise ? Alain Soriano nous parle d'une façade néo-classique, je veux bien mais est-ce que ce parvis sera néo-classique... ce qui risque de coûter extrêmement cher. Il avait été estimé à 150K€ afin d'obtenir du sénateur Bonnacarrère une participation qui s'est élevée à 6.500€, vous pensiez en avoir 10.000€. »

**Patrice GAUSSERAND** : « c'est mieux que celle de Jacques Valax, député de notre circonscription. »

**Alain HORTUS** : « à l'époque M. Valax a donné 10.000K€ qui ont servi à l'UAG ; M. Bonnacarrère a donné 6.500€. Je crois que l'un et l'autre ont donné pour la Ville.

A quoi va servir ce parvis ?

Il y a aurait le projet de l'ascenseur à la Culture : vous venez de terminer l'aménagement de ces locaux. L'accueil du public se fait au rez-de-chaussée. Les bureaux à l'étage ne seront pas destinés au public.

Vous parlez ensuite du rafraîchissement des peintures. Elles ont été refaites il y a 2/3 ans. A moins que les tons et les couleurs ne vous conviennent pas !

Nous ne sommes pas contre le fait que nous demandiez des subventions pour l'accessibilité, pour la sécurité incendie. Par contre le montant nous paraît extrêmement élevé pour le reste. On dira que c'est peut être une question de prestige parce qu'un Hôtel de Ville sans parvis ce n'est pas très beau. Alors peut être que Gaillac a besoin d'un beau parvis ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « pour le parvis, c'est un dossier que nous avons évoqué il y a quelques mois, il a été sujet à discussion, je le rappelle, et vous aviez porté les mêmes interrogations... Nous retenons surtout que les gens se marient sur la route, le micro trottoir à leur disposition est très étroit, et les photos sont faites sur la route. Je pense que cela n'a pas fait débat au sein de notre groupe, il faut améliorer les conditions d'accueil des personnes qui se marient. Tout le monde le dit : "comment se fait-il que l'on ne soit pas au moins protégé des véhicules ?" Vous pouvez avoir un avis différent mais ce sont nos choix d'organisation que nous souhaitons mettre en place. Le montant du parvis fera l'objet d'un appel d'offres, d'un croquis, d'une proposition. Vous avez bien vu que les travaux n'ont pas démarrés, ils seront donc portés à votre connaissance. Une chose est sûre, l'accessibilité à la salle des mariages, à l'entrée de la mairie et tout endroit où le public accède à nos locaux, sera engagée. Le mot parvis vous fait peur mais considérez que c'est une amélioration à l'accueil de la population.

Concernant les travaux sur l'Hôtel de Ville, vous avez un petit peu tout mélangé avec la culture, la jeunesse... Aujourd'hui, les travaux demandés et organisés sont pour l'Hôtel de Ville. Dès que nous touchons au moindre mur, il y a de l'amiante. Nous avons effectivement commencé ce travail de désamiantage des locaux municipaux, vous savez qu'il y a un coût. C'est un travail obligatoire, la misère était peut être cachée, mais aujourd'hui dès que l'on veut embellir un petit peu, il faut désamianter. Nous avons commencé par le service Culture-Patrimoine. Pour rester dans le passé, vous avez effectivement un peu rénové l'actuel service jeunesse et sport. Ancien bâtiment du Trésor Public, c'est plutôt ce dernier qui a fait les travaux. »

Nous avons l'ambition et la volonté d'avoir du personnel et des agents municipaux qui puissent travailler dans des locaux performants, modernes, avec une mise en accessibilité obligatoire.

Le nouveau guichet unique au rez-de-chaussée regroupera plusieurs services dédiés à l'accueil de la population. Un grand nombre de personnes y passera et nous souhaitons moderniser cet espace, trop étroit aujourd'hui, y aménager des espaces de confidentialité.

Nous sommes dans le plan d'accessibilité également au premier étage, c'est un complexe qu'il faut quand même réhabiliter. Il faut peut-être revoir les menuiseries qui ne sont plus aux normes. Il faut installer des portes coupe-feu. Est ce qu'il faudra répondre à toutes les demandes et les diligences sur l'accessibilité ? Nous le saurons plus tard, pour l'instant nous les avons listées. Le dossier est complet et le montant s'élève à 500K€. Si nous pouvons réduire cette somme, nous le ferons bien sûr. Vous avez été aux commandes de la Mairie suffisamment de temps pour savoir que les travaux, le désamiantage, les portes coupe-feu, les mises aux normes coûtent cher. »

**Alain HORTUS** : « nous ne mettons en doute les travaux, la sécurité, et l'accessibilité mais il y a à l'intérieur d'autres éléments que vous ajoutez. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous aurions pu scinder en deux temps le parvis et la rénovation. Hors nous portons ce dossier à la DETR pour demander le maximum de participation. C'est pour cette raison que les deux projets sont regroupés. Le montant le plus élevé concerne les travaux d'accessibilité, la mise aux normes. Ce ne sont pas les peintures qui coûtent le plus cher. Il n'y a pas de projet superflus, et nous tenterons, en commission travaux de minimiser les coûts. Optimiser au mieux toutes les pièces et les bureaux de la municipalité, la salle des commissions, c'est aussi prévoir l'avenir. »

**Alain HORTUS** : « justement, cette salle des commissions était essentiellement réservée aux élus, même si les murs n'étaient pas aussi limpides. »

**Patrice GAUSSERAND** : « un programme sera proposé lors du prochain conseil municipal. Il est obligatoire, et doit être déposé d'ici 2024. Compte tenu de l'importance des travaux et de leur coût, un tableau détaillé présentera les priorités réparties sur plusieurs années. »

**Chantal CAUSSE** : « le programme d'adaptation qui devait être proposé au Préfet par toutes les collectivités avant le mois de septembre, n'a pas encore déposé puisqu'on ne l'a jamais examiné. »

**Patrice GAUSSERAND** : « il a été fait en accord avec Tarn & Dadou, car vous le savez Tarn & Dadou participe à ce portage. »

**Chantal CAUSSE** : « je ne parle pas du portage mais du programme d'accessibilité qui doit être déposé. Il peut être fait avec Tarn & Dadou ou avec d'autres collectivités. Le programme prévoit un étalement. La loi de 2005 exigeait qu'en 2015 tous les travaux d'accessibilité soient faits. L'Etat a accepté par décret un délai supplémentaire sous réserve de soumettre et de faire approuver un plan de ces travaux d'accessibilité. Vous nous dites qu'il va être proposé, cela veut donc dire qu'il n'a pas été déposé. C'est un peu ennuyeux de trouver dans ce projet là des exigences d'accessibilité alors que l'on pas de lisibilité sur l'ensemble des travaux des ERP de la commune. Il est difficile de se faire une idée : qu'est-il vraiment indispensable, nécessaire ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « il est prêt et va être soumis. Le programme d'accessibilité proposé au Préfet contient effectivement la mise aux normes de l'Hôtel de Ville et les ERP, un programme chargé sur 2016, 2017 et les années à venir. Il faut le faire, et nous en fixons les priorités en fonction des besoins des services. L'abbaye et la salle des spectacles sont aussi programmées cette année, il y a toute une série d'opérations. Les services techniques ont travaillé avec l'intercommunalité sur les groupements de commandes du dossier considérant les urgences pour les lieux recevant du public. Cela a été fait au mieux. Vu le montant global, il est nécessaire d'étaler, et le dossier destiné au Préfet est prévu à cet effet. »

**Philippe PILLEUX** : « il n'y a pas eu un chiffrage exact, puisqu'il n'y a pas eu de devis. Nous demandons à l'Etat la moitié. J'aurai été vous, j'aurai demandé le triple ! Je ne parle pas des travaux qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire. Je trouve absolument sidérant, je salue de très loin M. Le Préfet, franchement il est généreux. »

**Dominique HIRISSOU** : « les services techniques ont travaillé et ont vraiment chiffré bâtiment par bâtiment. Ce sont des estimations »

**Philippe PILLEUX** : « quand je fais des travaux, je fais mes propres estimations et je vais dire aux artisans c'est comme ça et je veux. ca ne marche pas ! »

**Patrice GAUSSERAND** : « sauf qu'ils ne demandent pas de subventions. »

**Alain HORTUS** : « nous expliquons notre vote : on ne s'abstient pas pour les subventions demandées mais le montant qui nous paraît pharaonique, pour le parvis surtout. Monsieur Le Maire vous avez même dit que vous ne le feriez peut être pas. La plupart des mariages se font au parc et s'en trouvent très bien. »

**Patrice GAUSSERAND** : « ils ne se marient pas au parc, ils se marient à la Mairie. »

**Alain HORTUS** : « je parle des photos. »

**Patrice GAUSSERAND** : « la salle des mariages est une belle salle sauf que vous l'avez réalisée sans toilettes. La Mairie étant fermée le samedi après-midi, les gens cherchent partout pour aller faire leurs besoins. Effectivement, nous avons fait une mise aux normes qui a coûté un peu d'argent. Ce n'est qu'une parenthèse. Au delà de ça la salle est magnifique. »

**Chantal CAUSSE** : « entre le coût des toilettes et les milliers d'euros pour le parvis, on ne parle pas de la même chose. »

**VOTE : 1 contre (Indépendant)**

## 9° Demandes de subventions – DETR 2016 :

Dans le cadre des préparations budgétaires, plusieurs autres projets repris ci-dessous, ont été identifiés comme pouvant faire l'objet d'une demande de subvention au meilleur taux, sachant qu'il convient de se positionner dès janvier, et que d'autres concours pourront être sollicités ultérieurement auprès d'autres partenaires :

### 1- Rénovation du Gymnase CAMUS

Le projet porte sur la rénovation des sanitaires, des vestiaires, de la salle omnisport et de ses accès.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 106 000 € HT. Dossier technique actuellement travaillé par un architecte.

**Alain HORTUS**: « nous ne sommes pas contre mais les vestiaires du gymnase Camus ont été refaits il y a 7/8 ans. Je sais qu'ils sont en mauvais états. »

**Christophe CAUSSE** : « les menuiseries surtout. »

**Patrice GAUSSERAND** : « aujourd'hui, le gymnase est utilisé intensivement par énormément de monde et par d'autres communes. Il faut y refaire des travaux tous les 5/6 ans. C'est un dossier demandé depuis de longs mois par M. Christophe Causse. C'est l'occasion cette année de pouvoir commencer. Le collège Camus va également être refait. 7 millions d'euros sont engagés par le département pour un relooking. Vous voyez que tous travaux coutent énormément.»

**Chantal CAUSSE** : « sauf que vous oubliez les économies d'énergie que cela engendre.»

**Patrice GAUSSERAND** : « je vous dis tout simplement que tout à un prix. 7 millions d'euros c'est cher. »

### 2- Rénovation de bâtiments publics – Etanchéité et aménagement de locaux administratifs :

Il s'agit ici d'intervenir :

D'une part dans le bâtiment situé au 80 Place d'HAUTPOUL (occupé en rez-de-chaussée par les services culture et patrimoine) : réfection de la toiture, mise en place d'un ascenseur desservant les trois niveaux du bâtiment, aménagement partiel de bureaux et mises aux normes dans les étages (idem\*).

Et d'autre part, pour reprendre l'étanchéité et le système d'écoulement des eaux pluviales de la toiture terrasse accessible de l'Abbaye St Michel selon le rapport diagnostic obtenu récemment. Accessoirement, il est également nécessaire d'intervenir sur la toiture de l'entrée du Trésor Public.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 171 000 € HT.

### 3- Travaux dans les écoles - rénovation de bâtiments scolaires et maîtrise de l'énergie :

Pour la partie travaux, il convient de réaliser un diagnostic structure de l'école de LENTAJOU (fissures évolutives), de mettre aux normes la cuisine de l'école St Cécile et de rénover des luminaires à l'école de la VOULTE

En ce qui concerne le volet énergétique (qui peut faire l'objet d'une demande dans le cadre du contrat unique régional), le besoin vise la réfection du réseau de chaleur de l'école St Cécile (devis).

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 71 000 € HT.

### 4- Salle de spectacles - équipements scéniques et amélioration des capacités d'accueil :

Ces équipements de régie son & lumière, « grill » à palan électrique permettront d'améliorer sensiblement la qualité et les capacités techniques du bâtiment. Sous réserves de vérifications structurelles et entrant dans le domaine des ERP.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 64 000 € HT.

### 5 - Commission de sécurité – Prescriptions portant sur l'Abbaye - Scène de la salle des spectacles:



Pour l'Abbaye et la mise en conformité des installations, il s'agit de reprendre l'isolation coupe-feu de certains locaux (cloisons, plafonds, blocs portes), certaines installations électriques et de ventilation, le SSI et les systèmes de désenfumage existants.

Quant à la scène de la salle de spectacle, il est également question de conformité.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 113 000 € HT (dont 92 000 pour l'Abbaye).

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour autoriser M. le Maire à formuler les dites demandes de DETR, au meilleur taux, auprès des services de l'Etat.

**VOTE : unanimité**

### **10° Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Epargne arrive à échéance en février 2016.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Commune de Gaillac décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 1 500 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La Ligne de Trésorerie Interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versements de fonds (tirages) et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la Ligne de Trésorerie Interactive que la Commune de Gaillac décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 1 500 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt applicable : EONIA Floré à 0 + Marge de 0,95 %

A chaque demande de versement des fonds.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : NEANT

Commission d'engagement : 1 500 €

Commission de gestion : NEANT

Commission de mouvement : 0,02% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période

Commission de non utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**VOTE : unanimité**

### **11° Versement d'un acompte sur les subventions 2016**

Afin de leur permettre de régler les dépenses courantes du 1er trimestre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2016, aux associations et organismes suivants :

- Francas Loisirs de Gaillac	50 000 €uros
- MJC	35 000 €uros
- CCAS	60 000 €uros
- UAG Rugby	20 000 €uros
- Ecole CALENDRETA	15 000 €uros
- Paroles de Femmes	5 000 €uros
- Lou Mercat	10 000 €uros
- AGACI	5 000 €uros

**VOTE : unanimité**

### **12° Engagement de dépenses d'investissement avant inscription au budget primitif 2016**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit cependant préciser le montant et l'affectation des crédits. Lesdits crédits sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, conformément au texte ci-dessus, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement suivantes :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- 213-2188-557	Ecoles	30 000 €
- 822-2315-930	Vie quotidienne	150 000 €

**VOTE : unanimité**

## **IV) RESSOURCES HUMAINES**

### **1° Tableaux des effectifs**

Dans le fil du conseil de novembre (remise à plat du tableau des emplois permanents), le même tableau est mis à jour en fonction des avis de la dernière commission du personnel (échelons et avancements de grades). Par ailleurs sont communiqués le tableau des emplois aidés, et celui des CDD supérieurs à 18 mois.

### 3 ANNEXES

**Marie-Françoise BONELLO** : « dans la présentation du tableau de novembre 2015, on comptait 192 emplois permanents titulaires sur la collectivité. Aujourd'hui, compte tenu des avancements de grade et de la commission du personnel, le total est de 226. Mon intervention est plus sur la forme de votre tableau que je trouve un peu surprenante dans le sens où l'on compte 34 emplois supplémentaires sur la collectivité. Dans votre tableau et d'après ce que j'ai compris, un agent qui avait un grade ancien avant la commission et qui a obtenu un grade supérieur après la commission occupe les deux postes. »

**Monique GUILLE** : « après la prochaine commission ces postes pourront être supprimés et on retombera sur 192 emplois. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « ce n'est pas très lisible et cela peut porter à confusion. Ces nouveaux postes avec ces nouveaux grades n'ont pas été ouverts en Conseil Municipal. »

**Monique GUILLE** : « la régularisation s'effectuera à la prochaine commission et les postes seront ouverts au prochain conseil. »

**Marie-Françoise BONELLO** : « donc aujourd'hui, ils ne sont pas effectifs ? Sur votre tableau il est écrit que le poste est pourvu. C'est pour ça que je vous dis que votre tableau n'est pas bon. »

**Monique GUILLE** : « je me suis référée à des techniciens qui travaillent en Mairie et qui nous l'ont présenté comme ça. »

**VOTE : unanimité**

#### **2° Délibération modifiant le contrat d'assurance des risques statutaires contrat groupe**

Par délibération du 18 décembre 2012 la commune a accepté la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn auprès de l'assureur GENERALI par l'intermédiaire de SOFCAP (effet au 1er janvier 2013), garantissant tout ou partie des frais laissés à la charge de la Commune en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

L'assureur ayant constaté une forte dégradation du résultat technique global du contrat, pour maintenir ses engagements vis-à-vis des assurés, entend opérer une augmentation de la franchise sur le risque accidents de travail ainsi qu'une baisse de 100 % à 90 % des remboursements liés ce même risque.

En conséquence, la Commune s'est vu proposer une modification de ses conditions d'adhésion, à compter du 1er janvier 2016.

Il est donc demandé au Conseil d'accepter la proposition de modification suivante de son adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire : Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. Risques garantis : accidents de travail et décès.

Conditions actuelles : 1,68 %, aucune franchise et 100 % de remboursement sur le risque accident de travail.

Nouvelles conditions à partir du 1er janvier 2013 : 1,68 %, 30 jours de franchise sur le risque accidents de travail et 90 % de remboursement sur ce même risque.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires : Aucune modification

**VOTE : unanimité**

#### **3° Délibération pour la mise en œuvre de la protection fonctionnelle**

M. Le Maire de la commune de Gaillac, au regard des textes suivants :

Cette protection consiste à prendre en charge les frais d'avocat, et à permettre la réparation des préjudices matériels, corporels, financiers ou moraux lorsque des agents sont victimes des faits suivants dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions (menaces,

violences, voies de fait, injures, diffamations, outrages) ; voire en cas de procédures, civiles ou pénales, déclenchées à leur encontre

Dans le dossier qui nous intéresse, les agents n'ont pas commis de faute personnelle pouvant remettre en cause le droit à bénéficier de la protection fonctionnelle,

Une déclaration a été faite auprès de la SMACL assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat " responsabilité civile et protection juridique des agents "

Le conseil municipal délibère pour accorder la protection fonctionnelle. Ce qui est proposé.

**VOTE : unanimité**

**Patrice GAUSSERAND** annonce le départ au sein du Conseil Municipal de Muriel FAVOT qui sera remplacée par la prochaine sur la liste qui devrait Marie Claire DE GUILHEM qui sera informée et donc invitée à venir au prochain Conseil Municipal. Elle sera nommée officiellement au prochain Conseil Municipal.

**Chantal CAUSSE** : « pouvons-nous avoir une explication que les raisons de cette démission. »

**Patrice GAUSSERAND** : « c'est une raison personnelle, vous lui demanderez.

Vous avez reçu Gaillac et Vous, vous avez pu y retrouver plusieurs informations, notamment les comptes rendus des réunions de quartiers. Une réunion prochainement sera positionnée de façon à reparler des besoins et des envies des quartiers et des travaux que nous avons prévus de réaliser. »

**Jean BATAILLOU** : « au mois de décembre, vous aviez réuni la commission transport avec Mme Bonnet, vous nous aviez proposé de reprogrammer une date en janvier, l'avez vous prévue ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « incessamment sous peu, car la modification des horaires des bus doit être mise en place. D'autres questions posées en commission en seront débattues. »

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h40.